



PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

DATES : mardi 10 avril et mercredi 11 avril 2018

LIEU : Siège social – 36, rue de la Bienfaisance – 75008 PARIS

DÉROULEMENT DE LA SÉANCE DE TRAVAIL DE 14h05 À 17h10 (10.04.2018 ⇨ 1^{ère} séance)

1 – APPEL DES ADMINISTRATEURS

Appel effectué par le Secrétaire général.

Administrateurs présents physiquement (10) :

Messieurs Norbert Dauba, Dominique Deshayes, Edmond Dominati, Michel Dumas, Robert Gauthier, André Géry, Louis Lauseig, Roland Marcant, Jean-Paul Martin, Jean-Claude Maury.

Administrateurs représentés (03) :

Messieurs Joël Davennes (pouvoir à monsieur Edmond DOMINATI), Jean-Pierre Lemaire (pouvoir à monsieur Louis LAUSEIG) et Madame Maryvonne Sayos (pouvoir à monsieur Jean-Paul MARTIN).

Personnel salarié du Siège social (02) : Mesdames,

Fernande Étoré (Assistante du président-général et Directrice administrative) ;
Nathalie Fehrenbacher (Chef comptable).

Invités (04) :

Monsieur Guy Leray (Président de l'UDSLMM 35, chargé de mission "contrôle des structures").

Mesdames Rolande Debonne (membre associé, conseillère de cour d'appel) et Anne-Kathryn Paco (Dame d'entraide, ancienne trésorière principale de la Direction des Finances Publiques).

Monsieur Christophe Chéneau, membre associé de la section des OPEX.

2 – OUVERTURE DE LA SÉANCE DE TRAVAIL

Le quorum étant de 6, l'effectif des Administrateurs nationaux présents et représentés s'élevant à 13 sur 13, le Président général déclare ouverte la séance de travail et la validation des débats ; mais au préalable il demande d'observer un instant de recueillement en mémoire des sociétaires qui nous ont quittés, des victimes innocentes de la barbarie terroriste ainsi que des soldats qui ont payé de leurs vies la défense de nos libertés, en y associant très naturellement à ce recueillement le colonel Arnaud Beltrame, héros de la Nation.

3 – INTERVENTION DU PRÉSIDENT GÉNÉRAL

Madame, Messieurs les administrateurs, Mesdames, Messieurs,

Dernier conseil d'administration avant notre assemblée générale, dernière réunion importante pour un dernier point de situation, dernière réunion concernant les interventions de chacun d'entre nous, dernière réunion enfin concernant les décisions que nous serons amenés à présenter et à défendre.

Avant de vous passer successivement la parole pour un point de situation, permettez-moi de vous présenter :

- Madame Rolande Debonne, conseillère de cour d'appel, membre associé, dont je souhaiterai votre approbation pour la coopter officiellement comme "chargée de mission juridique". Pour votre information, madame Rolande DEBONNE a été mon conseil, avec notre avocate, concernant certains dossiers.

- Madame Anne-Kathryn Paco, ancienne trésorière principale de la Direction des Finances Publiques, Dame d'entraide, dont je souhaiterai également qu'elle soit cooptée comme "chargée de mission fiscale".

Ces deux chargées de missions, professionnelles dans leurs domaines, nous permettront, me permettra d'avoir d'autres sons de cloches et ainsi avoir la connaissance avant une quelconque prise de décision. Ces deux chargées de missions composeront un service, directement rattaché au président général, que beaucoup de sociétaires souhaiteraient pouvoir consulter en cas de problèmes ; à savoir un service juridique et fiscal. Un plus important dans le domaine de l'entraide. Un plus principalement à destination de nos vieux sociétaires souvent confrontés aux difficultés administratives.

Dans un autre registre, celui concernant la collecte de fonds et du mécénat, également la cooptation de Monsieur Christophe Chéneau, membre associé de la section des OPEX, nouveau secrétaire de l'UD 75, ancien militaire et



aujourd'hui chef d'entreprise, pour appuyer ce service. Son expérience et son relationnel seront un atout supplémentaire.

Je vous demanderai également de procéder à la cooptation de Monsieur Patrick Dagrau, membre titulaire, président honoraire de l'Union Départementale des Landes, comme "chargé de mission auprès du pôle rayonnement de l'armée de terre".

Comme vous pouvez le constater, nous avons enfin des membres titulaires d'un savoir-faire qui font le pas de nous rejoindre à l'échelon national.

Tout ceci est de bonne augure, aussi je vous demande donc cette approbation afin d'officialiser cette mise en place. Ceci étant dit, passons maintenant au point de situation de chacun des services.

4 – VOTE POUR LA TITULARISATION DES CHARGÉS DE MISSIONS

Le Président-général propose le vote pour la validation de la titularisation des chargés de missions. Les quatre membres présentés, sont par un vote à main levée et à l'unanimité, confirmés dans leurs fonctions à compter de ce jour.

5 – ENTRAIDE ET MÉCÉNAT

En l'absence de la 1^{ère} Vice-présidente générale, chef de service de l'Entraide, le Secrétaire général procède à la lecture du document qui lui a été remis par cette dernière.

5.1 - Pupilles

À ce jour nous totalisons 41 enfants soit 26 familles jusqu'au 31 mai 2018, dont la répartition est la suivante :

- Armée de terre = 16 familles, soit 26 enfants ;
- Gendarmerie nationale = 07 familles, soit 11 enfants ;
- Marine nationale = 01 famille, soit 02 enfants ;
- Armée de l'air = 02 familles, soit 02 enfants.

Le règlement annuel de leur allocation (46 400€) leur sera versé en date du 11 avril 2018.

À compter du 1^{er} juin 2018, à la suite de la majorité d'une pupille la répartition sera la suivante :

- Armée de terre = 16 familles, soit 25 enfants (moins 01) ;
- Gendarmerie nationale = 07 familles, soit 11 enfants ;
- Marine nationale = 01 famille soit 02 enfants ;
- Armée de l'air = 02 familles, soit 02 enfants.

Les prévisions budgétaires de l'année 2019 à celle de 2027 est d'un montant de 231 390,00€ (2019 = 45 800,00€).

Pour rappel, depuis l'année 2014 il a été décidé en conseil d'administration national que désormais chaque pupille recevrait une allocation unique d'un montant de 1 500,00€ pour solde de tout compte.

5.2 – Nos sociétaires dans le besoin

Depuis le 1^{er} janvier 2018 nous accompagnons 11 sociétaires.

Le versement de leur allocation du 1^{er} semestre leur a été effectué en date du 1^{er} février pour un montant de 4 400,00€ (400,00€ x 11).

Le versement de leur allocation du 2^{ème} semestre 2018 interviendra dans le courant du mois de septembre pour un montant de 4 400,00€.

Le montant total prévisionnel pour l'année 2018 s'élève à 8 800,00€.

5.3 – Secours ponctuels

Le montant total des secours s'élève à 2 700,00€ pour cinq dossiers instruits à ce jour.

5.4 – Les dons

5.4.1. Entraide

- Dons des sections = 6 008,00€
- Dons individuels = 2 094,00€

8 102,00€

5.4.2. Résidence de la Médaille Militaire à Hyères

- Dons des sections = 500,00€
- Dons individuels = néant

500,00€

9 162,00€

5.4.3. Blessés

- Dons des sections = 500,00€
- Individuels = 60,00€

560,00€



5.4.4. Sinistrés

- Dons des sections = néant
- Individuels = néant

5.4.5. Intempéries

Le 07 janvier 2018 une tornade a frappé le village de Maureillas-Las-Illas dans le département des Pyrénées Orientales, un adhérent membre titulaire (médaillé militaire) a été sinistré ; un chèque de 500,00€ lui a été remis.

5.4.6. Dépenses engagées au 10 avril 2018

- | | | |
|-----------------------|--------------|--------------|
| • Pupilles | = 46 400,00€ | } 54 000,00€ |
| • Vieux sociétaires | = 4 400,00€ | |
| • Secours ponctuels | = 2 700,00€ | |
| • Secours intempéries | = 500,00€ | |

5.4.7. Prévisions complémentaires des dépenses

- | | | | |
|----------------------------|--------------|--------------|---------------|
| • Pupilles (décision 2014) | = 4 500,00€ | } 65 300,00€ | } 119 300,00€ |
| • Vieux sociétaires | = 4 400,00€ | | |
| • Secours ponctuels | = 10 000,00€ | | |
| • Secours intempéries | = 2 000,00€ | | |
| • Bourses scolaires | = 8 000,00€ | | |
| • Colis de Noël | = 13 800,00€ | | |
| • Frais envois des revues | = 22 600,00€ | | |

6 - INFORMATIONS DU TRÉSORIER GÉNÉRAL

Conformément à l'article 14 de nos statuts, le Trésorier général propose au conseil d'administration national, les mesures nécessaires à la gestion des biens et des ressources de la « SOCIETE ». Il informe ledit conseil de la situation financière de la "SNEMM".

Agissant en pleine concordance avec l'article 14 de nos statuts, je tiens à vous informer comme je le fais à chaque conseil d'administration national de l'état de nos finances. Je ne sais pas si à l'heure actuelle, on enregistre correctement mes propos, peut être en le disant dans ma langue maternelle le Corse, on arrivera à prendre conscience de l'état réel des finances de la "SNEMM".

Au dernier conseil d'administration national, je vous ai présenté le budget prévisionnel de l'année 2018 du siège social, que vous avez approuvé à la majorité. Le travail effectué pour monter ce budget prévisionnel est fastidieux et surtout c'est un vrai casse-tête vu l'état actuel de nos finances. C'est pour moi en quelque sorte la ligne de conduite que je dois maintenir pour éviter tous dérapages quelconques. Le résultat final de ce budget prévisionnel était un budget en équilibre en fin d'année. Mais déjà, je peux vous dire que nous aurons un déficit prévisionnel de 12 800€, suite à ce que la Fédération Nationale André Maginot (FNAM) ne nous a pas rétrocedé comme les années précédentes le double de nos cotisations versées. L'année précédente nous versions 15 000€ de cotisations, en retour la "FNAM" nous faisait un chèque de 31 000€. Cette année nous avons fait un chèque de cotisations de 20 000€ (augmentation de 0,50€) le chèque en retour n'a été que de 21 200€, donc un gros manque à gagner.

Pour le remboursement des frais des Administrateurs nationaux, tous dépassements que ce soit pour l'hôtel ou pour les repas sera à la charge de l'intéressé, car cela pourrait être considéré comme un avantage en nature (j'ai subi pendant 6 mois un contrôle fiscal et on me l'a bien dit car chaque fiche de remboursement a été vérifiée).

Dans des temps pas si lointains, les Administrateurs ou Administratrices honoraires étaient invités (es) au conseil d'administration national (autre temps, autre finance), nous n'avons plus les moyens de le faire. Ceci est bon également pour les Chargés de missions, ils doivent assister uniquement au conseil d'administration national que s'ils ont un compte rendu concernant une affaire ou un dossier à présenter.

Toujours dans la suite de ma ligne de conduite pour l'année 2018, lors de l'exploitation des bilans de gestion 2017 des Structures (Sections et Unions Départementales), je me suis rendu compte que beaucoup, il y a plus de 3 ans lors du changement de banque vers la Société Générale, avaient ouvert un compte sur livret d'épargne qui depuis pour un certain grand nombre n'a jamais été approvisionné hormis les 15€ offert par la Société Générale pour l'ouverture de ce compte sur livret. Donc comme les comptes sur livret ne travaillent pas et nous coûtent tous les mois de l'argent, sans compter le temps passé par le Trésorier général pour monter les dossiers d'ouverture, ils vont être prochainement clôturés et le montant de 15€ ne sera pas restitué aux structures (Sections et Unions Départementales), mais viendra éponger les sommes inutilement dépensées depuis 3 ans. Sur le bilan de gestion 2018, cette somme sera passée en don pour avoir un résultat équilibré. Sur le bilan de gestion 2017, la majorité des Structures, n'inscrive même plus cette somme sur le résultat de l'exercice.

Le bilan financier provisoire du Siège social pour 2017 (en attendant la validation du Commissaire aux Comptes) présente un déficit de :



- Total des produits : 1 100 597,00€
- Total des charges : 1 116 261,00€
- Déficit : 15 664,00€

Le bilan financier provisoire de la Résidence de la Médaille Militaire pour 2017 (en attendant la validation du Commissaire aux Comptes) présente un excédent de :

- Total des produits : 1 279 050,81€
- Total des charges : 1 252 821,71€
- Excédent : 26 228,64€

Depuis le 1^{er} avril 2018, il y a eu une augmentation des tarifs chambres et repas.

Je tiens à vous informer sur le séjour (du 11 au 15 mars 2018) de l'équipe cycliste des blessés de guerre en préparation des "INVICTUS GAMES" pour Sidney en Australie. L'ensemble de l'équipe était logé à l'hôtel IBIS et pour la restauration à la Résidence de la Médaille Militaire de Hyères.

- Dépense hôtel IBIS : 3090,06€
- Dépense Résidence MM : 1916,00€
- Total : 5006,06€ (cette dépense a été prise sur le compte "blessés" prévu à cet effet)

7 - PROCÈS-VERBAL DU 30 ET 31 JANVIER 2018

Ce procès-verbal a été approuvé par consultation électronique le 26 mars 2018 :

- Nombre de votants = 13
- Suffrages exprimés = 13
- Validation du vote = 08 (majorité qualifiée des 2/3)
- Approbation = 13 (une réserve d'un Administrateur national concernant l'article 8.7 de l'Entraide)
- Abstention = 00

8 - VIE DES STRUCTURES

8.1 - Fusion

- 736^{ème} section de Pontivy (56), avec la 333^{ème} section de Hennebont (56) : approbation du conseil d'administration national ;
- 1824^{ème} section de Monflanquin (47), avec la 23^{ème} section de Villeneuve sur Lot (47) ; approbation du conseil d'administration national

8.2 – Changement de dénomination

- 51^{ème} section de Lunéville / Gerbéviller (54), demande à la suite de sa fusion avec la 744^{ème} section de Dombasle sur Meurthe et Environs (54) d'être dénommée « 51^{ème} section de Lunéville / Gerbéviller / Dombasle / Saint Nicolas de Port » ; approbation du conseil d'administration national ;
- 340^{ème} section de Thionville (57), demande d'être dénommée « 340^{ème} section de Thionville et Environs / Vallées de la Fensch et de l'Orne » ; approbation du conseil d'administration national.

8.3 - Dissolution

- 518^{ème} section de Villemomble (93) : dissolution à titre conservatoire prononcée par le conseil d'administration national ;
- 712^{ème} section d'Argenteuil (95) : dissolution à titre conservatoire prononcée par le conseil d'administration national ;
- 1145^{ème} section de Berlin (Allemagne) : dissolution à titre conservatoire prononcée par le conseil d'administration national.

8.4 – Retrait du registre des structures

- 341^{ème} section de Senones (88) : sur décision du conseil d'administration national, retrait du registre des structures en tant que section active ;
- 718^{ème} section de Vernon (27) : sur décision du conseil d'administration national, retrait du registre des structures en tant que section active ;
- 823^{ème} section de Vittel (88) : sur décision du conseil d'administration national, retrait du registre des structures en tant que section active.

8.5 – Procès-verbaux annuels

Les procès-verbaux annuels succincts ont été établis afin de faciliter le travail des responsables des structures et surtout une meilleure lecture des informations qui y sont mentionnées.

À l'analyse des premiers documents parvenus aux deux Administrateurs nationaux, responsables de zones, il apparaît entre-autres :



- Des absences de commissions de contrôle ;
- Des Présidents qui sont également Trésorier et même parfois dans la commission de contrôle ;
- Des assemblées générales hors calendrier ;
- Des bureaux de sections non conforme à nos textes ;
- Problèmes financiers pour les sections à effectif réduit ;
- Que le procès-verbal du conseil d'administration soit diffusé dans les 30 jours ;
- Ne pas confondre entre le délégué de droit et le délégué élu.

Le Président–général demande aux deux délégués généraux de lui présenter pour le prochain conseil d'administration un projet de simplification du procès-verbal annuel succinct.

Il est demandé que sur le site national n'apparaisse uniquement les documents actuels et que ceux-ci puissent être renseignés sans pour cela procéder à une impression sur papier.

8.6 – Honorariat d'un Président de section

Le conseil d'administration national accorde l'honorariat de sa fonction à Monsieur Raymond Grégoire, Président sortant de la 1785^{ème} section d'Aire sur l'Adour (40).

9 - INFORMATIONS DU SERVICE DE LA CHANCELLERIE

Des dossiers sont présentés sur des imprimés qui n'ont plus cours, donc ceux-ci ne peuvent pas être envoyés au Ministère des armées ou à la Grande chancellerie de la Légion d'honneur car ils ne seront pas exploités. Il est demandé que la présentation des dossiers soit conforme à la réglementation.

Une directive (N° 52 - ARM/DPMM/C.DPMM LAMALGUE/PM3/BRM/NP du 30 janvier 2018) de la Marine nationale précise que pour toutes les propositions de décorations, celles-ci doivent passer par leur bureau :

- Document joint en annexe.

Un rappel est fait sur le nombre des promotions pour les Ordres nationaux et la Médaille militaire :

- Légion d'honneur où il existe quatre promotions annuelles :
 - Deux promotions civiles : 1er janvier et 14 juillet
 - Deux promotions militaires :
 - avril / mai pour les militaires de réserve et les anciens combattants ;
 - juin / juillet pour les militaires d'active.
- Ordre national du Mérite où il existe également quatre promotions annuelles :
 - Deux promotions civiles : mai et novembre
 - Deux promotions militaires : mai et novembre
- Médaille militaire où il existe deux promotions annuelles :
 - Avril : militaires d'active
 - Novembre : militaires de réserve et anciens combattants

10 - RÉCOMPENSES, ABANDONS DE TRAITEMENT, RECRUTEMENT

10.1 - Récompenses

Durant le 1^{er} trimestre de l'année 2018, il a été attribué :

- | | | | | |
|---|---|-------|---|-------|
| <ul style="list-style-type: none"> • 169 diplômes d'honneur ; • 165 diplômes de la médaille de bronze ; • 126 diplômes de la médaille d'argent ; • 94 diplômes de la médaille de vermeil • 13 diplômes de la médaille d'or ; | } | 567 | } | 1 772 |
| <ul style="list-style-type: none"> • 1020 diplômes de plus de 25 ans de titularisation de la Médaille militaire ; • 185 diplômes de plus de 50 ans de titularisation de la Médaille militaire. | } | 1 205 | } | |

10.2 - Abandons de traitement

Les abandons de traitement au profit de la "SNEMM" pour le 1^{er} trimestre de l'année 2018 :

- | | | | |
|--|---------------------------------|---|-----|
| <ul style="list-style-type: none"> • Militaires en activité • Retraités (anciens militaires d'actifs ou du contingent) | = 38 (reliquat de l'année 2017) | } | 214 |
|--|---------------------------------|---|-----|

10.3 - Recrutement

Pas d'éléments à communiquer du fait de l'arrêt le 20 décembre 2017 du programme informatique et de la mise en place d'un nouveau qui ne peut pour l'instant donner toutes les informations nécessaires à une saisie.

10.4 – Médaille d'or

Le conseil d'administration national valide les 14 propositions d'attribution de la médaille d'or présentées par le service des récompenses.



11 - REVUE

L'Administrateur national chargé de la revue, constate :

- Qu'un grand nombre d'exemplaires de la revue est expédié, mais beaucoup reviennent parce que des adresses erronées ou pour d'autres motifs. Ces retours ont un coût, et il convient d'y remédier.

Il demande qu'un listing édité par le siège social lui soit fourni dans le mois qui suit l'expédition des revues. Avec ce document, il contactera les présidents concernés par courrier ou par mail, afin de connaître les raisons de ces retours et ainsi mettre un terme à cette dépense inutile.

Des recherches d'annonceurs pour notre revue sont en cours. Les adhérents qui souhaitent participer à cette recherche sont invités à le contacter. L'union fait la force, dans ce domaine également.

Il propose que les auteurs, adhérents de la "SNEMM" et à jour de cotisation, puissent faire la promotion de leurs ouvrages en bénéficiant, à titre gratuit dans la rubrique « petite annonce », d'un encart avec la photo de la couverture du livre et les liens pour se le procurer.

12 - LEGS

En l'absence de l'Administrateur national responsable des legs, le Secrétaire général procède à la lecture du document qui lui a été remis par l'intéressé.

12.1. Legs de Monsieur Paul Courboillet

En date du 12 février 2018, la "SNEMM" a reçu un virement d'une somme de 537,09€ ; cette somme représente le solde de la succession.

12.2. Legs de Madame Arlette Larrieu

Ce legs est composé d'une maison située à Fos (31) et de trois terrains agricoles sur la commune de Vic en Bigorre (65).

12.3 – Legs de Madame Denise Rabeau

Ce legs est composé d'une maison située à Château-Gontier (53) et des pourcentages sur 24 autres legs attribués à des tiers. Ce dossier est en cours de constitution auprès de l'office notarial Collet / Ory / Rozel; 89 avenue Robert Buron à 53006 Laval.

13 - RELATIONS OPEX, CABAT, CSND, ONAC-VG

13.1 – Partenariat avec la cellule d'aide aux blessés

Dans le cadre du partenariat institué avec la Cellule d'Aide aux Blessés de l'Armée de Terre (CABAT), lors de la deuxième édition de la journée des blessés de l'Armée de Terre, le 23 juin 2018, journée organisée par le Chef d'État-major de l'Armée de Terre, le Général d'Armée Jean-Pierre Bosser, le Président-général de la "SNEMM" sera officiellement invité à cette manifestation.

Cette journée qui se déroule aux Invalides, a pour but de médiatiser la problématique des blessés, d'informer la population sur le suivi de ces derniers et de remercier les différents partenaires pour leur implication.

Parallèlement à cette invitation, la "SNEMM" activera un stand d'information dans le village proposé aux médias et au public (une très haute autorité est pré-annoncée en visite sur ce village).

13.2. Renforcement des liens avec l'Institution Nationale des Invalides

La convention tripartite entre le Gouverneur des Invalides, le Général d'Armée Christophe de Saint Chamas, le Directeur de l'Institution Nationale des Invalides, le Médecin général inspecteur, Christian Plotton et le Président général de la Société Nationale d'Entraide de la Médaille Militaire a été signée le 13 mars 2018.

Suite à cette convention, le Gouverneur des Invalides a accepté l'invitation du Président-général, de venir visiter notre Résidence de la Médaille Militaire à Hyères (83) le 30 mai 2018.

14 - RECENSEMENT DES IMMOBILISATIONS

L'Administrateur national ayant en charge le recensement des biens mobiliers présente les réponses des différentes structures reçues à ce jour :

- Sur 84 Unions Départementales, 66 ont répondu ce qui représente un taux de 78,57% ;
- 81,22% des Sections ;
- Sur 718 Sections locales, 599 ont répondu ce qui représente un taux de 83,43%.

Le Président général estime que les taux présentés devraient être très supérieurs, ce qui démontrent une fois de plus que certains responsables de structures n'appliquent pas sciemment les directives émises par le siège social ; compte-tenu du recensement présenté il demande à l'Administrateur national chargé de l'inventaire, de lui présenter

pour le prochain conseil d'administration national la liste des Unions Départementales et Sections Locales ne respectant pas les instructions ordonnées et celles-ci seront mentionnées dans le procès-verbal dudit conseil.

DÉROULEMENT DE LA SÉANCE DE TRAVAIL DE 08h45 À 11h30 (11.04.2018 ⇒ 2^{ème} séance)

18 – APPEL DES ADMINISTRATEURS

Appel effectué par le Secrétaire général.

Administrateurs présents physiquement (11) :

Messieurs Norbert Dauba, Joël Davennes, Dominique Deshayes, Edmond Dominati, Michel Dumas, Robert Gauthier, André Géry, Louis Lauseig, Roland Marcant, Jean-Paul Martin, Jean-Claude Maury.

Administrateurs représentés (02) :

Madame Maryvonne Sayos (pouvoir à monsieur Jean-Paul MARTIN), Jean-Pierre Lemaire (pouvoir à monsieur Louis LAUSEIG).

Personnel salarié du Siège social (02) : Mesdames,

Fernande Étoré (Assistante du président-général et Directrice administrative) ;

Nathalie Féhrenbacher (Chef comptable).

Invités (02) :

Mesdames Rolande Debonne (membre associé, ancienne juge d'instruction) et Anne-Kathryn Paco (Dame d'entraide, ancienne trésorière de la Direction des Finances Publiques).

19 – OUVERTURE DE LA SÉANCE DE TRAVAIL

Le quorum étant de 6, l'effectif des Administrateurs nationaux présents et représentés s'élevant à 13 sur 13, le Président général déclare ouverte la séance de travail et la validation des débats.

20 – LOGO DE LA "SNEMM"

La responsable du nouveau service "Collecte de fonds et mécénat (FUNDRAISING)", présente le nouveau logo de la Société Nationale d'Entraide de la Médaille Militaire en remplacement de l'actuel mis en place en 2010. Ce nouveau graphisme répondant à une réglementation a été effectué par une société spécialisée. Ce Nouveau logo mis en application à compter de ce jour et devra se trouver sur tous les documents du siège social y compris sur ceux des structures (Unions Départementales et Sections Locales).

21 - INFORMATIONS DU SERVICE DES EFFECTIFS

À la date du 11 avril 2018, la situation des effectifs est la suivante :

• Membres titulaires	= 30 359	} 45 448
• Membres associés	= 4 545	
• Dames d'entraide	= 10 544	

Nota au premier trimestre de l'année 2018 il a été enregistré 831 adhésions, pour dans l'immédiat (temporaire) aucune perte.

Le recrutement effectué après la parution du Journal Officiel de la République Française, concernant la concession de la Médaille Militaire est le suivant (statistique 2017) :

• Décret du 10 avril 2017	=	2 466 concessions (95 adhésions, soit 3,85%)
• Décret du 07 novembre 2017	=	882 concessions (85 adhésions, soit 9,63%)

Actuellement il est enregistré auprès du siège social, au 1^{er} janvier 2018, seulement 6 129 anciens combattants (statistique 2017).

22 – SOUVENIR FRANÇAIS

La "SNEMM", dans le courant du mois de mai 2018, va signer une convention sans engagement de frais avec le « Souvenir Français ». Les associations des deux Ordres nationaux seront également signataires de cette convention.

23 – CONCILIATION ET ÉTHIQUE

Le Président-général soumet deux différends concernant deux Présidents de structures ayant manqué à l'éthique et pouvant être sanctionnés ; la décision prise devant être présentée à la 83^{ème} assemblée générale pour acceptation.

Après un débat, le conseil d'administration national a suggéré la mise en place d'une commission de la conciliation et de l'éthique.

Le Président-général prenant acte demande trois volontaires pour animer cette commission ; celle-ci est composée de Messieurs Dominique Deshayes (Président), Robert Gauthier et André Géry *.



* Suite à la démission de Messieurs Deshayes et Géry, approuvé par votes électroniques du 15 mai 2018 : OUI 12 voix – Abstention : 1 voix : Robert Gauthier (Président), Jean-Pierre Lemaire et Guy Leray, chargé de mission éthique et conciliation – conseiller de la commission.

24 – CONVENTION DE MÉCÉNAT

Le Président-général présente une convention de mécénat pour la saison 2018 (particulièrement dans le cadre des "Invictus Games") qui devrait être signée entre la "SNEMM" et le "Centre National des Sports de la Défense (CNSD)" :

- Souhaitant pérenniser et élargir son soutien aux blessés des armées, la "SNEMM" supportera en particulier le personnel de "l'Équipe de France des Blessés de la Défense (EFBD)" participant aux épreuves de natation, de cyclisme, de tir à l'arc, de voile et de développé couché. La "SNEMM" s'engage pour financer les équipements idoines à concurrence de huit mille cinq cents euros (8 500€), somme à réajuster en fonction des devis qui seront présentés à la "SNEMM".

Bien que l'intention soit louable et entre dans le cadre de nos statuts, deux Administrateurs nationaux ont exprimé leur mécontentement contre la multiplication des aides, car à l'origine il n'était prévu que l'équipe cycliste et l'équipe de tir à l'arc (achat de flèches) ; ils souhaitent que maintenant à l'avenir qu'il n'y aura pas d'autres conventions du même genre.

Nota : Commentaire du PG : les autres blessés apprécieront certainement ce « mécontentement » de leur part.

25 - CLÔTURE DE LA 2^{ème} SÉANCE DE TRAVAIL

À 11h30, le Président général clôture la deuxième séance de travail de ce jour.

REPRISE DE LA SÉANCE DE TRAVAIL DE 13h35 À 14h45 (11.04.2018 ⇒ 3^{ème} séance)

26 – 83^{ème} ASSEMBLÉE GÉNÉRALE NATIONALE

En l'absence de l'Administrateur national responsable de l'organisation de la 83^{ème} assemblée générale nationale à Toulon (83) les 13 et 14 juin 2018, le Secrétaire général procède à la lecture du document qui lui a été remis par l'intéressé.

Compte tenu des grèves annoncées par la SNCF les 12 et 13 juin, si vous souhaitez arriver le lundi 11 juin 2018, il faut contacter directement le service hébergement de l'IGESA de Toulon au 04.22.43.74.00 ou par courriel escalelouvois@igesa.fr.

27 - INTERVENTION DU PRÉSIDENT GÉNÉRAL

En intervention de clôture je souhaiterais revenir sur notre partenariat avec le Canada ainsi que sur mon prochain déplacement.

Pour grossir ses rangs et pour faire vivre la Médaille Militaire, la SNEMM a besoin de revoir sa structuration mais aussi son positionnement vis-à-vis de l'extérieur.

Des sortes « d'antennes », dans certains pays, reconnues de nos ambassades pourraient être, par exemple, un très bon vecteur pour lui permettre de regagner en visibilité.

En visibilité car la Médaille Militaire était une décoration mondialement connue durant les derniers grands conflits, selon les écrits et surtout par le fait d'être la décoration très enviée des généraux et de grands chefs d'États, elle est beaucoup moins, voire pas du tout actuellement dans les armées étrangères et parfois même au sein de nos armées aujourd'hui.

Constat impensable car cette décoration est « notre Légion d'Honneur » ; celle qui fait foi de notre dévouement pour la France.

Constat impensable pour notre société nationale mais constat réel compte tenu de la conjoncture actuelle permettant à la Légion d'honneur de se positionner comme la récompense ultime au sein de nos armées.

Conjoncture permettant également la remise d'une multitude de médailles « commémoratives ou spécifiques aux armes » noyant ainsi la Médaille militaire dans la masse.

L'action de notre société et de l'ensemble de nos structures sur tout le territoire s'avère donc nécessaire et doit demeurer permanente tout comme celle que nous menons depuis quelques mois au Canada.

À la suite de sa communication, le Président-général présente un projet de convention entre la "SNEMM" et les "Forces Armées Canadiennes".

En fin d'intervention du Président-général, le Secrétaire général prend la parole en précisant que c'est estimable de créer des structures dans les pays étrangers pour la notoriété de notre décoration à l'instar des Ordres nationaux ou d'en réactiver éventuellement certaines qui existaient auparavant mais qu'il fallait maintenant revenir aux fondamentaux de notre association qui est avant tout nos structures et sociétaires sur le territoire national.



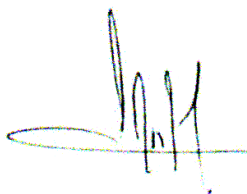
28- CLÔTURE DE LA RÉUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION NATIONAL

Avant de terminer la séance de travail, le Président général remercie tous les participants à ce conseil d'administration national et clôt les délibérations.

Secrétaire général

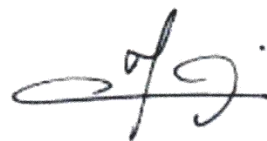
Louis Lauseig

Administrateur national



Président général

Jean-Paul Martin



St Louis 10.04.2018



SNEMM
Fondée en 1904 – Reconnue d'Utilité Publique (décret du 20 décembre 1922)
Partenaire de la réserve citoyenne – JORF n° 262 novembre 2014
Ambassadeur National de la réserve citoyenne de l'Éducation Nationale
Affiliée à la Fédération André Maginot GR 113

SIÈGE SOCIAL
36, rue de la Bienfaisance – 75008 PARIS
Tél. 01 45 22 68 12 – Fax : 01 45 22 00 39
direction@snemm.fr – www.snemm.fr
Siret. 342 006 491 000 19

ANNEXE AU PROCÈS-VERBAL DU 10 ET 11 AVRIL 2018 (page 1)



MINISTÈRE DES ARMÉES

DIRECTION DU PERSONNEL
MILITAIRE DE LA MARINE

Centre DPMM Lamalgue

Bureau « réserve militaire »

Section « réglementation-administration »

Secteur « chancellerie »

Toulon, le 30 JAN. 2018

N° 52 ARM/DPMM/C.DPMM LAMALGUE/
PM3/BRM/NPLe capitaine de vaisseau Benoît Courau
chef des bureaux « réserve militaire » et « maritime des matricules »à
destinataires *in fine*

OBJET : conditions de propositions pour les ordres nationaux et modalités de candidature.

RÉFÉRENCE : guide transmis par note n° 010243 ARM/CAB/SDBC/DDH/BACR du 4 août 2017.

P. JOINTE : une fiche synthèse « décorations ».

02 FEV. 2018

Monsieur le président,

Le guide transmis par la note citée en référence abroge la circulaire n° 6200/DEF/CAB/SDBC/DECO/B qui était en vigueur depuis le 15 avril 2013.

Afin de vous en faciliter la lecture, nous avons édité une fiche synthèse « décorations » récapitulant les décorations pouvant être attribuées au personnel réserviste opérationnel et/ou citoyen ainsi qu'au personnel « ancien marin ».

Je profite également de cette nouvelle réglementation pour vous donner les précisions quant aux modalités de candidature pour le personnel ancien marin.

Si le personnel des cadres de réserve est proposé automatiquement par la direction du personnel militaire de la marine dès l'instant où il réunit les conditions fixées annuellement par le ministère des armées, il n'en est pas de même pour ceux ayant atteint la limite d'âge de leur grade dans la réserve.

En effet, considérés comme « anciens marins », le traitement de leurs droits à décoration doit être sollicité auprès du bureau « réserve militaire » qui reste le seul organisme habilité à instruire ces demandes auprès des différentes chancelleries.

Les demandes initiées par d'autres canaux, ne font, à l'expérience, qu'augmenter les délais de traitement et rendre parfois un dossier inéligible car initié hors calendrier.

.../...

B.C.R.M. de TOULON – B.P. 414 – 83800 Toulon Cedex 9 – Tél : 04.22.42.06.71
resmil.toulon@marine.defense.gouv.fr – www.reserve-operationnelle.ema.defense.gouv.fr

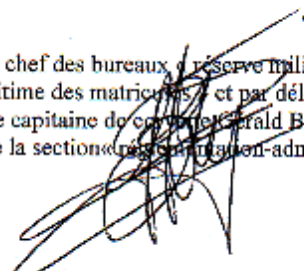
W492K70223E

ANNEXE AU PROCÈS-VERBAL DU 10 ET 11 AVRIL 2018 (page 2)

Aussi, je vous demande de bien vouloir inviter vos adhérents « anciens marins » à faire parvenir leur candidature en écrivant directement au bureau « réserve militaire ».

Ces candidatures doivent être transmises chaque année avant le 1^{er} juillet pour la médaille militaire et avant le 1^{er} septembre pour la Légion d'honneur ainsi que l'ordre national du Mérite.

Veillez agréer, monsieur le président, l'assurance de ma considération distinguée.

Pour le chef des bureaux « réserve militaire » et
« maritime des matricules » et par délégation,
le capitaine de corvette Gerald Beta
chef de la section « réglementation-administration », 

W492K702235

2/3